**Chapitre : Les domaines d'action du développement durable selon l'ONU**

## Introduction

Le développement durable constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les États, les entreprises, les collectivités et l'ensemble de la société. Il ne concerne pas uniquement la protection de l'environnement : il englobe également la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie, la création d'emplois, la paix et la coopération entre les différents acteurs.

Dans le cadre de l'**Agenda 2030**, adopté par les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** sont regroupés autour de cinq grands domaines d'action, souvent appelés les **« 5 P »** :

- **l'Humanité** ;
- **la Planète** ;
- **la Prospérité** ;
- **la Paix** ;
- **les Partenariats**.

Ces cinq domaines permettent de comprendre de manière globale les priorités du développement durable et les interactions entre les dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles.

## I. L'Humanité

### A. Signification

Le domaine de **l'Humanité** place l'être humain au centre du développement durable.

Il vise notamment à permettre à chaque personne de vivre dans de bonnes conditions, de satisfaire ses besoins essentiels et de bénéficier de possibilités de développement.

L'objectif est notamment de lutter contre :

- la pauvreté ;
- la faim ;
- les inégalités ;
- les discriminations ;

- le manque d'accès aux soins ;
- le manque d'accès à l'éducation.

**B. Les principaux ODD concernés**

Le domaine de l'Humanité est particulièrement lié aux objectifs suivants :

| ODD | Objectif |
|---|---|
| **ODD 1** | Pas de pauvreté |
| **ODD 2** | Faim « zéro » |
| **ODD 3** | Bonne santé et bien-être |
| **ODD 4** | Éducation de qualité |
| **ODD 5** | Égalité entre les sexes |
| **ODD 10** | Inégalités réduites |

**C. Exemple d'action**

Une entreprise peut contribuer à ce domaine en :

- favorisant l'égalité professionnelle ;
- proposant des conditions de travail décentes ;
- assurant la santé et la sécurité de ses salariés ;
- développant la formation professionnelle ;
- luttant contre toute forme de discrimination.

Ainsi, le développement durable doit contribuer à améliorer les **conditions de vie et les possibilités de développement des personnes**.

**II. La Planète**

**A. Signification**

Le domaine de la **Planète** concerne la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

Les activités humaines peuvent entraîner :

- la pollution de l'air, de l'eau et des sols ;
- la production excessive de déchets ;
- la diminution des ressources naturelles ;
- la dégradation des écosystèmes ;

- la perte de biodiversité ;
- l'aggravation du changement climatique.

Le développement durable cherche donc à mieux utiliser les ressources naturelles et à réduire les impacts négatifs des activités humaines.

**B. Les principaux ODD concernés**

Plusieurs ODD sont directement liés à la protection de la planète :

| ODD | Objectif |
|---|---|
| **ODD 6** | Eau propre et assainissement |
| **ODD 7** | Énergie propre et d'un coût abordable |
| **ODD 12** | Consommation et production responsables |
| **ODD 13** | Lutte contre les changements climatiques |
| **ODD 14** | Vie aquatique |
| **ODD 15** | Vie terrestre |

**C. Exemple d'action**

Une entreprise peut agir en faveur de la planète en :

- réduisant sa consommation d'eau et d'énergie ;
- limitant ses déchets ;
- favorisant le recyclage ;
- utilisant des matières premières de manière responsable ;
- réduisant ses émissions ;
- développant des produits moins polluants ;
- sensibilisant ses salariés aux pratiques environnementales.

La protection de la planète implique donc de **produire et de consommer autrement**.

**III. La Prospérité**

**A. Signification**

Le développement durable ne signifie pas l'abandon de la croissance économique. Il cherche plutôt à favoriser une **prospérité durable**, capable de

créer de la richesse et des emplois tout en respectant les personnes et l'environnement.

La prospérité doit permettre à chacun de bénéficier des progrès économiques et technologiques.

Elle repose notamment sur :

- une croissance économique durable ;
- la création d'emplois ;
- l'innovation ;
- l'amélioration des infrastructures ;
- l'accès à l'énergie ;
- la réduction des inégalités économiques ;
- une utilisation responsable des ressources.

**B. Les principaux ODD concernés**

Le domaine de la Prospérité est notamment lié aux :

| ODD | Objectif |
|---|---|
| **ODD 7** | Énergie propre et d'un coût abordable |
| **ODD 8** | Travail décent et croissance économique |
| **ODD 9** | Industrie, innovation et infrastructure |
| **ODD 10** | Inégalités réduites |
| **ODD 11** | Villes et communautés durables |

**C. Exemple d'action**

Une entreprise peut contribuer à une prospérité durable en :

- créant des emplois décents ;
- investissant dans l'innovation ;
- améliorant sa productivité ;
- développant des produits et services durables ;
- favorisant la formation de ses salariés ;
- utilisant efficacement les ressources ;
- participant au développement économique local.

L'objectif est donc de rechercher une **performance économique compatible avec les exigences sociales et environnementales**.

## IV. La Paix

### A. Signification

Le développement durable ne peut pas être assuré dans un contexte marqué par la violence, les conflits, l'insécurité ou l'absence de justice.

Le domaine de la **Paix** concerne donc la construction de sociétés :

- pacifiques ;
- justes ;
- inclusives ;
- respectueuses des droits ;
- fondées sur des institutions efficaces et responsables.

La paix et le développement durable sont étroitement liés : une société stable permet aux populations et aux organisations de se développer, tandis que la réduction des inégalités et l'accès à la justice peuvent contribuer à renforcer la stabilité.

### B. L'ODD principalement concerné

Le domaine de la Paix est particulièrement associé à :

**ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces.**

Cet objectif concerne notamment :

- l'accès à la justice ;
- la réduction de la violence ;
- la lutte contre la corruption ;
- la transparence ;
- l'efficacité des institutions ;
- le respect des droits ;
- la participation des citoyens.

### C. Exemple dans l'entreprise

Une entreprise peut contribuer à ce domaine en :

- respectant les lois et les règlements ;
- luttant contre la corruption ;
- assurant la transparence de ses pratiques ;

- mettant en place des mécanismes de contrôle ;
- respectant les droits de ses salariés ;
- prévenant les conflits d'intérêts ;
- adoptant des règles éthiques.

La paix concerne donc également les **comportements responsables et l'éthique des organisations**.

## V. Les Partenariats

### A. Signification

Les défis du développement durable sont trop importants pour être traités par un seul acteur.

La réalisation des objectifs nécessite donc une coopération entre :

- les États ;
- les entreprises ;
- les collectivités territoriales ;
- les organisations internationales ;
- les associations ;
- les établissements d'enseignement ;
- les citoyens ;
- les partenaires financiers.

Le développement durable repose ainsi sur la **coopération et la solidarité entre les différents acteurs**.

### B. L'ODD principalement concerné

Le domaine des Partenariats est principalement associé à :

**ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.**

Cet objectif vise notamment à renforcer :

- la coopération internationale ;
- les partenariats entre acteurs ;
- le financement du développement ;
- le partage des connaissances ;
- le transfert de technologies ;
- les capacités des pays et des organisations.

### C. Exemple d'action

Une entreprise peut développer des partenariats avec :

- des fournisseurs responsables ;
- des associations ;
- des établissements de formation ;
- des collectivités locales ;
- d'autres entreprises ;
- des organismes publics.

Par exemple, une entreprise peut travailler avec un établissement de formation pour développer les compétences nécessaires aux métiers de demain.

Le partenariat permet ainsi de **mutualiser les compétences, les ressources et les moyens** pour atteindre des objectifs communs.

## VI. Les cinq domaines : une vision globale du développement durable

Les cinq domaines sont complémentaires et interdépendants.

| Domaine | Idée principale | Exemple |
|---|---|---|
| **Humanité** | Améliorer les conditions de vie | santé, éducation, égalité |
| **Planète** | Protéger l'environnement | climat, eau, biodiversité |
| **Prospérité** | Créer une richesse durable | emploi, innovation, croissance |
| **Paix** | Construire des sociétés justes et stables | justice, institutions, lutte contre la corruption |
| **Partenariats** | Agir ensemble | coopération, financement, partage des connaissances |

On peut retenir la logique suivante :

**Humanité → répondre aux besoins des personnes**

**Planète → préserver les ressources et l'environnement**

**Prospérité → assurer un développement économique durable**

**Paix → construire des sociétés justes et stables**

**Partenariats → mobiliser les acteurs et agir ensemble**

Ces cinq domaines montrent que le développement durable est une démarche **globale et collective**.

## VII. Application aux entreprises

Les entreprises ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Elles peuvent agir sur les cinq domaines :

| Domaine | Exemples d'actions de l'entreprise |
|---|---|
| **Humanité** | formation, égalité, santé et sécurité au travail |
| **Planète** | économie d'énergie, réduction des déchets, recyclage |
| **Prospérité** | création d'emplois, innovation, investissement |
| **Paix** | éthique, transparence, lutte contre la corruption |
| **Partenariats** | coopération avec fournisseurs, associations, écoles et institutions |

Ainsi, la démarche de développement durable peut être intégrée dans la **stratégie, la gestion des ressources humaines, les achats, la production, la finance, la gouvernance et les relations avec les parties prenantes**.

## Conclusion

Les cinq domaines d'action du développement durable selon l'ONU permettent d'avoir une vision globale des enjeux de l'Agenda 2030.

**L'Humanité** place les besoins et le bien-être des personnes au centre des préoccupations. **La Planète** vise la protection de l'environnement et des ressources naturelles. **La Prospérité** cherche à favoriser un développement économique durable et inclusif. **La Paix** rappelle l'importance de la justice, de la

stabilité et de la qualité des institutions. Enfin, **les Partenariats** soulignent que la réalisation des objectifs nécessite une mobilisation collective.

Pour une entreprise, ces cinq domaines constituent autant de possibilités d'action concrète et permettent de passer des principes du développement durable à des pratiques responsables.

Après avoir identifié les domaines d'action du développement durable, il est nécessaire de connaître les règles, principes et références qui permettent d'encadrer les pratiques responsables des organisations. **Dans le chapitre suivant, nous allons donc reconnaître les cadres normatifs encadrant les principes universels dans les domaines sociaux et environnementaux.**